

**DEC22033DAJ**

**Décision du 10 janvier 2022 portant renouvellement du mandat de M. Christophe CHASSARD en qualité de  
Directeur de l'unité mixte de recherche UMR0545 UMRF**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de  
Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée  
à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice  
Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Vu la note de service n°2006-54 du 1<sup>er</sup> décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs  
adjoints,

**Décide :**

**Article unique**

A compter du 01 janvier 2022, M. Christophe CHASSARD est renouvelé dans ses fonctions de Directeur de l'unité mixte  
de recherche n°UMR0545 UMRF - Unité Mixte de Recherche sur le Fromage, pour une durée de cinq ans.

Fait à Paris, le 10 janvier 2022

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par  
délégation,

La Directrice Générale Déléguée à la Science et à  
l'Innovation,

Carole CARANTA

